

L'IAE EN 10 DATES-CLÉS

1979

Circulaire fixant le cadre juridique des centres d'adaptation à la vie active (CAVA), précurseurs des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

1980

Naissance de la première Régie de quartier à Roubaix (quartier de l'Alma-Gare) et création des premières entreprises intermédiaires.

1983

Naissance de la première association intermédiaire à Redon (Ille-et-Vilaine).

1987

Loi officialisant le statut d'association intermédiaire.

1991

Officialisation des statuts d'entreprise d'insertion et d'entreprise d'intérim d'insertion (futurs entreprises de travail temporaire d'insertion - ETTI) ; création des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ; création du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE).

1998

Loi de lutte contre les exclusions fixant le cadre légal d'intervention de l'IAE et l'inscrivant dans le code du travail. Cette loi crée également les Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)

2005

Loi de la cohésion sociale (2005-2009) qui réaffirme le rôle de l'IAE comme acteur à part entière dans la lutte contre l'exclusion et le chômage. Elle alloue de nouveaux moyens aux SIAE, notamment aux ateliers et chantiers d'insertion.

2014

Réforme du financement de l'insertion par l'activité économique, introduisant la standardisation pour l'ensemble des structures du financement à l'aide au poste d'insertion (comprenant un montant socle et une part modulable). Cette réforme généralise également le recours au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ACI (fin des contrats aidés)

2018

Circulaire de la DGEFP, créant le Fonds d'inclusion dans l'emploi, Création pour cinq ans du Conseil de l'Inclusion dans l'emploi, décret pour élargissement de l'IAE au travail indépendant.

2020

Loi concernant le renforcement de l'insertion par l'activité économique avec la création du CDI Inclusion et du PASS IAE.

1

Impulsion

2

Développement

3

Structuration

4

**Acteur
des politiques
publiques
d'inclusion**

